



agence
de l'eau
loire -
bretagne

10216



N° 07 0434

Avenue de Buffon - BP 6339 - 45063 ORLEANS CEDEX 02 - Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74

Établissement Public de l'État

(N° D'IDENTIFICATION)

CONCERNE :

DESTINATAIRE :

N° SIRET de l'établissement	Catch APE

*Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation*

En cas d'erreur, rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus.

DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU ET CONSOMMATION NETTE D'EAU

Réponse obligatoire

Loi n°64-1245 du 16-12-1964 - Décret n°66-700 du 14-09-1966

Année d'activité

I - RÉFÉRENCES ET DÉSIGNATION DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT

N° point	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Ref. 35/1998/3

II - ÉLÉMENTS DE DÉTERMINATION DES PRÉLÈVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

N° DU POINT DE PRÉLEVEMENT SELON RÉFÉRENCES ET DÉSIGNATION DU TABLEAU PAGE 1	1	2	3	4	5	6
--	---	---	---	---	---	---

PÉRIODE D'IRRIGATION EN 20...

date de début	du :	du :	du :	du :	du :	du :
date de fin	au :	au :	au :	au :	au :	au :

SUPERFICIES INDICUÉES (en hectares et en ares) EN 20...

<p>A</p> <p>à remplir obligatoirement si le point de prélèvement est équipé d'un dispositif de mesure</p>	CULTURES DE PLEIN CHAMP (1 ou 2 récoltes par an)						
	Mais _____						
	Céréales (blé, orge, seigle, etc.) _____						
	Pois protéagineux - Tournesol _____						
	Légumes (petits pois, haricots, pommes de terre, etc.), betteraves _____						
	Autres (fraisiers, cassis, porte graines, etc.) _____						
	CULTURES DÉROBÉES (moha, sarrasin, etc.) _____						
	ARBORICULTURE _____						
CULTURES MARAÎCHÈRES _____							
CULTURES HORTICOLES _____							
CULTURES SOUS SERRES _____							

RELEVÉ DES INDEX EN 20...

<p>B</p> <p>A remplir si le point de prélèvement est équipé d'un dispositif de mesure du volume prélevé (compléter également le cadre ci-dessus)</p>	1 ^{er} avril						
	1 ^{er} mai						
	31 octobre						
	30 novembre						

PANNE COMPTEUR EN 20...

En cas de défaillance du dispositif de mesure, indiquer la période d'arrêt	du :	du :	du :	du :	du :	du :
	au :	au :	au :	au :	au :	au :

VOLUME STOCKÉ EN 20...

<p>C</p> <p>A remplir exclusivement si les prélèvements sont effectués dans une retenue</p>	capacité totale de la retenue	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
	en début de campagne d'irrigation	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
	à la fin de la campagne d'irrigation	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³

10216

Direction Nationale
 de l'Eau et de l'Énergie
 du Sénégal (DNE)

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE :

- Date du changement :
- Nouvelle raison sociale (1) :
- N° SIRET :
- Code APE :

(1) S'il s'agit d'un GAEC, préciser les noms et prénoms des associés.
S'il s'agit d'une EARL, le nom du gérant.

CESSATION D'ACTIVITÉ :

- Date de prise d'effet :
- Raison sociale et adresse du successeur :

MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU POINT DE PRÉLÈVEMENT

- Date de mise en service :
- Désignation du point :
- Commune d'implantation :
- Département :
- Origine de l'eau prélevée :
 - cours d'eau, nom :
 - nappe, profondeur de forage :
 - retenue, capacité :

ABANDON D'UN POINT EXISTANT

- Date de l'abandon :
- Désignation du point :

DIFFICULTÉS D'IRRIGATION AYANT POUR ORIGINE :

La sécheresse

Les inondations

Joindre copie des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'irriguer intervenus avant le 15 juillet.

Préciser si l'inondation est classée au titre des catastrophes naturelles ou des calamités agricoles.

OBSERVATIONS DIVERSES :

SAU :

Nom et prénom du signataire

Certifié exact

.....

A, le
Cachet et signature

Tél. :

Fax :